



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 344/2011 du 2 novembre 2011,
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. D'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) « Aux Chenevières II » et son règlement.**
- 2. D'approuver la réponse à l'observation relative aux places de parc, décrite dans le présent préavis.**
- 3. De donner à la Municipalité tous les pouvoirs de plaider, transiger, s'appropriier en relation avec l'adoption des présents plan et règlement.**
- 4. De transmettre ce dossier au département cantonal compétent pour approbation.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 345/2011 du 4 novembre 2011,
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. D'approuver le budget 2012 tel que présenté.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 346/2011 du 3 novembre 2011,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. De fixer le plafond d'endettement brut admissible à Fr. 10'461'000.00.**
- 2. De fixer le plafond de risques pour cautionnements à Fr. 5'230'500.00.**
- 3. De charger la Municipalité de les faire approuver par le Conseil d'Etat.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 347/2011 du 2 novembre 2011,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE
à l'unanimité**

- 1. D'autoriser la Municipalité à accorder le cautionnement de la commune, jusqu'à Fr. 94'000.00, à l'emprunt contracté auprès du Fonds d'investissement forestier par le groupement forestier Leysin-Les Ormonts. L'autorisation prévue à l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 348/2011 du 4 novembre 2011,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

avec 26 voix pour et 1 abstention

1. **D'autoriser la Municipalité à mandater le bureau spécialisé pour la réalisation de la deuxième partie du SIT communal.**
2. **D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.00 (coûts cités sous poin 5).**
3. **D'admettre le mode de financement proposé.**
4. **D'amortir cet investissement pour ½ sur 10 ans et pour ½ par les comptes à taxes « eau et épuration ».**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 349/2011 du 11 novembre 2011,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur de la société coopérative « Coopérative Cité Derrière », un droit distinct et permanent de superficie aux conditions mentionnées dans le projet d'acte notarié.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER